



TROPHEE

DEPARTEMENTAL

JEUNES

REGLEMENT

COMITE 37 BADMINTON	Ref : CD/TDJ/006
Révision	Indice : D
REGLEMENT GENERAL	Date : 14/06/2017
Approuvé lors du CA du	????????

Préambule :

Le Comité Départemental d'Indre et Loire de Badminton propose pour la saison 2017/2018 trois circuits différents :

- * **Trophée Départemental Jeunes** : 6 étapes : (simple, en double et double mixte et par équipe)
- * **Circuit Départemental Jeunes** : 6 étapes : (simple, en double et double mixte et par équipe)
- * **Rencontre Départemental Jeunes** : 6/8 plateaux et rencontres

Ces étapes se joueront dans tout le département.

Le montant de l'inscription est fixé par le comité 37. Le club organisateur a l'obligation de prévoir des récompenses au moins pour les trois premiers de chaque catégorie.

Pour les catégories poussin (U11) et minibad (U9), les filets des terrains doivent être à 1m40 aux poteaux (1m37 au milieu) et le couloir du fond ne fait plus partie de l'aire de jeux.

Article 1^{er} : CATEGORIES

Le Comité Départemental d'Indre et Loire de Badminton organise chaque saison 3 circuits homologués.

RDJ : U9 et U11 (poussins et minibads)

CDJ : U13 – U 15 – U 17 (benjamins à cadets)

TDJ : U11 - U13 – U 15 – U 17 (poussins à cadets)

Tous les joueurs doivent être licenciés dans un club affilié à la FFBA d du département et être en possession de leur licence.

Le samedi : CDJ et TDJ pour les benjamins et minimes et le dimanche CDJ et TDJ pour les poussins et cadets.

Article 2 : REGLES

Les organisateurs se réservent le droit de modifier l'organisation des tableaux et des scores. *Par exemple regrouper le CDJ/TDJ.*

La saison comportera 6 journées plus le Championnat Départemental Jeunes et Vétérans.

- **RDJ** : pour les U9 et U11 organisée le samedi matin.
9h00/12h30 plateau puis compétition homologuée.
- **U13/U15** : Organisation le samedi - CDJ ou au TDJ selon classement.
Matches de poule avec 2 sortants puis élimination directe en simple comme en double.
Le vainqueur du CDJ passe directement au TDJ lors du prochain tournoi et restera dans ce circuit jusqu'à la fin de la saison.
- **U11/U17** : Organisation le dimanche - CDJ ou TDJ selon classement.
Matches de poule avec 2 sortants puis élimination directe en simple comme en double.
Le vainqueur du CDJ passe directement au TDJ lors du prochain tournoi et restera dans ce circuit jusqu'à la fin de la saison.

Classements attendus pour pouvoir participer au TDJ :

Pour les U13 : de P11 à D9

Pour les U15 : de P11 à D8

Pour les U17 : de P10 à D7

L'organisation se fera au sein des clubs du département répartie suivant le calendrier du Comité 37 badminton.

Voir calendrier du Comité 37 Badminton pour la répartition des journées en annexe et sur le site internet.

Article 3 : SURCLASSEMENT

Seul le surclassement simple est autorisé.

Les U13, U15 ou U17 peuvent jouer dans leur catégorie d'âge ou dans la catégorie immédiatement supérieure.

Les U13 (benjamins) classés D8 et D7 joueront dans la catégorie U15.

Les U15 (minimes) classés D7 joueront dans la catégorie U17.

Article 4 : CANDIDATURES

Les clubs volontaires pour organiser une journée devront s'inscrire auprès de la Commission TDJ, dès la mise en ligne du présent règlement et du calendrier de la saison à venir. (secretaire@badminton37.fr).

Le Comité propose un calendrier aux clubs. A charge aux clubs volontaires d'organiser un tournoi (CDJ ou TDJ) de l'autorisation à la validation.

Le Comité se charge de l'organisation des RDJ.

Article 5 : TABLEAUX

Les organisateurs doivent proposer les tableaux (simples ou doubles) dans chacune des catégories d'âge.

Les têtes de séries sont désignées en fonction du classement CPPH au moment de l'élaboration des tableaux par le responsable des trophées en collaboration avec le juge-arbitre.

Les tableaux sont établis conjointement par l'organisateur et le juge-arbitre.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier l'organisation des tableaux et des scores.

Les TDJ, CDJ et RDJ doit être gérés par Badplus ou par un logiciel compatible.

Article 6 : HORAIRES

Accueil des joueurs à partir 8h ou plus tard selon le nombre de participants et/ou de la formule du tournoi.

Article 7 : ACCOMPAGNATEURS

Les joueurs doivent être accompagnés d'un responsable majeur (1 au minimum) nommé par le club et présent dans la salle.

Les entraîneurs et accompagnateurs devront se tenir sur l'arrière des terrains, de façon à ne pas gêner le jeu des joueurs, ils devront veiller au respect des règles de coaching (« conseils » aux joueurs), et ne pas intervenir dans l'arbitrage, tout manquement au règlement pourra entraîner une exclusion de la salle.

Les accompagnateurs et les coaches devront veiller également au bon comportement des joueurs.

Le conseil des joueurs entre les points n'est pas autorisé dans toutes les catégories.

Article 8 : AFFICHAGE

Les tableaux, le planning horaire prévisionnel, les résultats de la compétition, ainsi que les classements à l'issue de l'étape précédente doivent être affichés dans le gymnase.

Article 9 : VOLANTS

Les volants en plumes sont obligatoires pour la compétition. Ceux ci doivent être agréés par la FFBaD.

Même un joueur non classé doit avoir des volants en plume.

Des volants peuvent être en vente sur le lieu de la compétition au tarif fixé par l'organisateur.

Ils devront alors être utilisés par les compétiteurs en cas de désaccord entre eux.

Les volants sont à la charge des joueurs, à partage égal entre les deux joueurs ou remplacement des volants non fournis par ses soins.

Article 10 : CLASSEMENT

Le classement maximum autorisé :

RDJ : NC 9h/12h30 U9 (minibads) et U11 (poussins)

CDJ : pour les U13 de NC à P12 pour les U15 de NC à P12 pour les U17 de NC à P11

TDJ : pour les U13 de P11 à D9 pour les U15 de P11 à D8 pour les U17 de P10 à D7

Les poussins participeront au TDJ

Voir article 3 concernant le surclassement des U13 et U15

Article 11 : ARBITRAGE

- Pendant les poules et dans la mesure du possible l'arbitrage sera effectué par le gagnant du match précédent.

- Lors des tableaux finaux, l'arbitrage se fera par le perdant.

Pour les CDJ et TDJ, le club organisateur doit avoir une personne ayant le SOC Bad au sein du Club et se charge des

tableaux en relation avec le Juge Arbitre.

→ **JEUNES ARBITRES**

Le comité d'Indre et Loire de Badminton souhaite mettre en place le dispositif jeune sur les journées des CDJ et TDJ. Dans un premier temps sur l'arbitrage, car le dispositif comporte 3 autres volets, le scoreur, le juge de ligne et le juge de service.

Article 12 : TENUE VESTIMENTAIRE

Les joueurs doivent respecter les règles générales de la FFBaD, et en particulier tout ce qui concerne la tenue vestimentaire et la publicité.

Les survêtements, et autres bermudas sont prohibés pendant le match.

Article 13 : REGLEMENT

Les dirigeants des clubs participants s'engagent à respecter et faire respecter le présent règlement. Le Comité 37 Badminton, se réserve le droit d'y apporter des modifications en cas de nécessité.

Article 15: RECLAMATION

En cas de réclamation, adresser un courrier à la Commission Jeunes, via le siège du Comité 37, dans les 72h après la fin de l'épreuve. Cette réclamation doit être formulée par le responsable du club (voir article 7).

Article 16 : INSCRIPTIONS

Les joueurs doivent avoir une connaissance des règles et du jeu (tenue de raquette, limites du terrain, position au service, comptage des points,...). L'inscription d'un joueur équivaut à la prise de connaissance par celui-ci de ce règlement.

Les dates limites d'inscription sont à respecter sachant qu'un joueur non inscrit dans les délais ne sera pas accepté même s'il se présente le jour de la compétition.

Les joueurs n'étant pas inscrits sur poona le jour de la préparation des tableaux ne pourront pas participer à la compétition.

Les inscriptions seront faites par « mail » avant le :

- vendredi soir une semaine AVANT la date de la compétition, le tirage au sort sera réalisé le lendemain

à l'attention du club organisateur.

Le nom du responsable de club pour la journée doit être impérativement mentionné sur la feuille d'inscription, ainsi qu'un numéro de **PORTABLE** pour le joindre en cas de nécessité.

Ce dernier devra avoir les coordonnées de tous les joueurs participant à la journée.

Article 17 : FACTURATION

Le coût de l'inscription est fixé à 5 euros par joueur CDJ et TDJ. L'organisateur (club ou Comité) percevra ces 5€.

L'organisation des RDJ est à la charge complète du Comité. Il n'y aura pas de frais d'inscription pour ces RDJ.

Les convocations transmises aux clubs avec le coût **font office de factures**. Il appartient à chaque club de régler le montant **avant** le CDJ/TDJ.

Le chèque devra être libellé à l'ordre du club organisateur et être envoyé avant la date du tournoi.

Merci de bien vouloir privilégier les paiements par virements.

Article 18 : FORFAITS et PENALITES

Les joueurs forfaits après l'envoi des convocations et ayant avertis l'organisateur, devront acquitter le montant de l'inscription et fournir un justificatif médical au Comité et à l'organisateur.

En cas de manquement à cette règle, le joueur sera exclu des circuits pendant trois mois et des autres compétitions, s'il est sanctionné par la commission de discipline de la Fédération, selon l'article 17 du Règlement Général des Compétitions (RGC).

Une liste des WO sera tenue à jour par le Comité.

Article 19 : COMMUNICATION

Le club qui accueille le tournoi doit fournir au comité à l'adresse suivante corentin.grellier@outlook.com un article avec 1 ou 2 photos expliquant les principaux résultats du tournoi qu'ils ont organisé. Cet article doit être envoyé au plus tard le mercredi suivant le tournoi à 20h.

Le comité se chargera de transmettre l'article à la Nouvelle République.

Annexe : Calendrier

Compétition	Date	Lieu
CDJ/TDJ 1	11/11/2017	?
	12/11/2017	St Avertin
CDJ/TDJ 2	02/12/2017	Château Rlt
	03/12/2017	Château Rlt
CDJ/TDJ 3	13/01/2018	Chambray
	14/01/2018	Chambray
CDJ/TDJ 4	31/03/2018	Montbazou
	01/04/2018	Montbazou
CDJ /TDJ 5	19/05/2018	?
	20/05/2018	?
CDJ/TDJ 6	09/06/2018	Montlouis
	10/06/2017	Montlouis
RDJ 1	14/10/2017	Tours
RDJ 2	25/11/2017	?
RDJ 3	16/12/2017	Tours
RDJ 4	06/01/2017	Tours
RDJ 5	17/02/2018	Idem SSJ 2**
RDJ 6	24/02/2018	Tours
RDJ 7	17/03/2018	Tours
RDJ 8	07/04/2018	Nouzilly
RDJ 9	02/06/2018	Joué

ajout CEST

ajout CEST